

Il y a des gens incalculables : ne trouve-t-on pas en certains lieux que nos coups dirigés contre l'administration ne portent que peu ou point du tout. Désormais nous vivrons plus bas.

Il nous est impossible de dire le nombre de votes enregistrés en faveur de L'ange vain ; parce que ce ne sont point les électeurs mais les *taxeurs* de la Corporation qui, cette année, élisent le maire.

On ne sait pas encore quand nos législateurs vont se remettre à l'œuvre. Tout ce que nous savons, c'est que nous avons déjà beaucoup trop de lois et pas assez de justice.

Beaucoup le disent : la calomnie est le plus grand des crimes. Quand nous songeons à tous ces démocrates qui prétendent que les bêtes à portefeuilles actuels n'ont point de principes, le cœur nous saigne ! Nous le déclarons publiquement, tous ces ministres de genre animal pratiquent à la lettre, les deux premiers principes d'arithmétique : ceux de soustraire et d'additionner !

Tout le monde est d'accord que la majorité de nos édiles et le maire en tête ne cherchent qu'à faire les plus grands profits possibles avec leur mandat : consolons-nous du train que nous arrivent les taxes et que se propage la corruption, ils auront bientôt fait malhonnêtement une fortune honnête.

On a appris qu'Alleyn était à Pagonie ; aussitôt tout le bataillon des valets a versé des larmes.

Nous croyons que le prix du crêpe ne haussera point ; car, arrivait la mort d'Alleyn, les citoyens se consolent en songeant qu'après avoir joué à trompe compagnon il ne vient jouer à qui perd gagne. D'ailleurs, moins il y a de mauvaises herbes dans un champ, plus le sol est bon. Alleyn n'est pas un champ, mais, vous savez qu'il ne faut pas, en politique, ce que l'on met dessus. *Je parle clairement je suppose !*

Les cabaleurs de L'ange vain déclarent hautement que s'il est élu, il fera tout son possible pour faire changer l'Acte d'incorporation de la cité de manière à ce que le maire soit élu tous les cinq ans ! On peut par ce seul fait prévoir quels ravages cet homme et ses pareils vont faire en Corporation.

Lord Bury va venir dîner à Québec : on dit que cette nouvelle a rendu L'ange vain fou . . . de joie.

Son honneur le juge Morin, attend, nous dit-on, pour rendre un jugement en faveur des déposants de la Caisse d'Économie de Saint-Roch, qu'il lui arrive un *messie* ! En attendant que les ministres le lui envoient, il tient cette cause en *détilé* ! Pauvre juge ! Pauvres déposants !

Dans le *Journal de Québec* du 11, honorable Cauchon traite le chevalier Taché de *fon furieux*. Le premier devrait avoir plus de charité pour un confrère, surtout quand il sait que c'est la dévotion qui lui tourne la tête !

L'ange vain dit que le faubourg Saint-Jean est son quartier Latin ; le quartier des lapins serait plus véridique.

— Je ne vote point pour Joseph disait un individu dont M. Peters a payé les cotisations il y a un mois.

— Pourquoi donc ? reprit son voisin.

— Parce que Joseph est un Juif.

Mé quoisque ça fait ça ? vaut-i pas mieux voté pour un simple Juif comme Joseph, que pour un double-juif comme L'ange vain ? Pas vré pas ?

L'autre s'enfuit sans répondre.

Encore une injustice : Un marchand anglais avait un débiteur auquel la Corporation devait une forte somme. Ce marchand n'ayant pas d'argent pour payer ses cotisations, obtint que le débiteur les paierait et retiendrait le montant sur la dette qu'il devait au marchand. Il ne manquait plus que l'approbation du maire qui, d'abord, consentit sans trop se faire tirer l'oreille. Mais le lendemain il refusa de la manière la plus absolue !

Voici pourquoi :

M. Le Moine et Andrews deux de ses cabaleurs avait appris que le marchand ne voterait point pour L'ange vain.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Le procès de Montalembert s'est terminé le 21 novembre, par la condamnation à une amende de 3,000 francs, et ce qui est plus glorieux à six mois d'emprisonnement. Doucet, l'éditeur du *Correspondant*, a été condamné à un mois d'emprisonnement et à 1000 francs d'amende. Montalembert a protesté contre cette condamnation prononcée contre lui, parcequ'il avait eu le courage d'écrire que la France toute glorieuse quelle puisse être des blessures que lui fait porter un tyran heureux ne jouit pas de la liberté politique qui est la vie des peuples. Le gouvernement de Napoléon a donné ordre aux propriétaires de journaux de ne point publier les débats du procès.

ANGLETERRE.

Lord Napier représentant de l'Angleterre aux États-Unis doit être rappelé. Les marchands de *canards* vont crier de nouveau à la guerre ! On lit sur quelques journaux anglais que Napier pencha trop fortement pour la doctrine Munroe. Il faut donc croire que les employés du gouvernement anglais sont comme ceux du gouvernement Canadien, aujourd'hui pour l'un : demain pour l'autre. Parcourez les deux mondes et vous trouvez que l'or est le meilleur aimant.

ITALIE.

Victor Emmanuel suit l'exemple de son petit cousin Napoléon ; il établit des greniers publics pour les remplir de blé. Le gouverneur Head devrait suivre ce bon exemple et ordonner au hochonno Baby de valoir quelques caves pour y loger tous les malheureux publics.

ASSEMBLÉE.

A une assemblée qui a eu lieu, lundi soir, dans la salle de l'hôtel Masso, M. Antoine Constantin étant président et L. M. Darveau agissant comme secrétaire, la résolution suivante a été proposée et unanimement adoptée :

Proposé par M. Charles Martel secondé par M. Jean Vézina,

Résolu, — Que cette assemblée, après avoir entendu les explications de A. Joseph, écuier, est unanimement d'avis qu'il est l'homme le plus digne, dans l'occasion actuelle, de remplir la charge de maire, pour l'année courante et que les électeurs ici présents s'engagent à le supporter.

T. Fournier, écuier, secondé par M. F. Wyso propose,

Résolu, — Que les remerciements de cette assemblée sont dus au président et au secrétaire de cette assemblée.

Cette motion ayant été aussi agréée l'assemblée s'ajourna, entente des explications données par M. Joseph et des arguments fournis en faveur de la supériorité de ce monsieur sur L'ange vain, par messieurs Fournier, Darveau, Dussault et H. Plamondon.

CORRESPONDANCES.

M. le rédacteur,

Prêtez-moi s'il vous plaît un petit coin de votre journal pour faire voir combien le poste est irrégulière. Je suis abonné à votre journal depuis cinq semaines, sur cela, je n'ai reçu l'*Observateur* qu'une fois. Comme vous voyez c'est attendre un peu trop long-temps ; il faut que les maîtres du poste soient un peu plus réguliers.

Votre serviteur,

NARCISSE DION.

Saint-Lambert de Lauzon, 11 Déc. 1868.

M. le Rédacteur,

Dans votre dernier numéro vous attaquez selon moi un peu trop imprement le docteur Dussault parcequ'il ne jugera pas à propos de se prononcer sur le mérite de messieurs Bilodeau et P. X. Langevin, présentés pour être conseillers du faubourg Saint Jean à une assemblée tenue dernièrement sous l'habile présidence de notre énergique concitoyen M. François Nadeau. Il faut vous dire qu'il était bien difficile pour un homme public de dire son opinion dans cette circonstance.

Chacun son goût. Une autre fois, mon